



Dans sa publication en date du 06 Septembre 2022 intitulée : Odeur de corruption : Parfait Magloire Obam traîne le Conseil Régional du Sud dans la boue le journaliste JACQUES PATIENCE NDO du journal en ligne 237 ACTU.COM explique que j'AURAI en ma qualité de responsable de la communication du Conseil Régional du Sud distrait une somme de 9 millions FCFA sur les 15 millions FCFA alloués à l'organisation du Festival Couleurs du Sud 2ème Édition.

Je tiens donc à préciser à l'intention de l'opinion publique régionale , nationale et internationale ce qui suit :-**Que ce titre** à lui seul constitue une accusation grave sans preuves et n'obéit à aucun genre journalistique, ni du traitement de l'information basé sur les faits sacrés pour tout professionnel de l'information. Ce qui relève plutôt d'une diffamation flagrante constituant un délit de presse grave, réprimé par le code pénal de notre pays;

-Il faut cependant signaler que l'Association des Artistes du Sud a bénéficié d'un soutien financier au titre d'une subvention du Conseil Régional du Sud pour pour l'organisation du Festival Couleurs du Sud. Ses principaux responsables sont connus et ont dûment produit un dossier réglementaire. Association dont Monsieur OBAM n'est ni de près, ni de loin membre encore moins un des responsables. Et par conséquent, ne peut assurer aucune gestion à quelque niveau que ce soit. Car le mandatement est légalement signé à l'ordre du responsable de ladite Association et de l'organisation qui seuls, doivent à cet effet produire à l'agent

comptable compétent , un compte d'emploi de leur gestion. Chose dont seuls les mécanismes de contrôles sont habilités à constater des manquements;

-Les mécanismes d'octroi des subventions par le Conseil Régional du Sud obéissent à une logique fiscale et réglementaire prescrite par les règles de gestion de la fortune publique qui ne tient pas compte des individus fussent-ils responsables du Conseil Régional du Sud;

-L'activité en question ayant d'ailleurs fait en plus, l'objet d'une mise en place d'une régie des recettes à la recette Régionale avec un régisseur désigné qui n'est pas le responsable de la communication;**-Il y'a donc dans cette publication** , une volonté manifeste de diffamation avérée. Toutes choses qui exposent les auteurs face à leurs actes ;

Eut égard à tout ceci , j'exige que le journaliste **JACQUES PATIENCE NDO** rédige un article de démenti sur ces allégations mensongères et diffamatoires. Faute de quoi, conformément à la loi sur la communication sociale au Cameroun, je me verrai dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes pour que justice soit rendue à toutes fins utiles.